

5.

Institutions financières

- 5.1 Avis et communiqués
 - 5.2 Réglementation et lignes directrices
 - 5.3 Autres consultations
 - 5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers
 - 5.5 Sanctions administratives
 - 5.6 Autres décisions
-

5.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

5.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

Aucune information.

5.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

5.4.1 Assureurs

Promutuel Rive-Sud, société mutuelle d'assurance générale

Avis de délivrance de permis suite à une fusion

Loi sur les assurances, RLRQ, c. A-32

Avis est donné, par la présente, que l'Autorité des marchés financiers a délivré, en date du 30 décembre 2015, un permis d'assureur à Promutuel Rive-Sud, société mutuelle d'assurance générale l'autorisant à exercer ses activités au Québec dans les catégories d'assurance suivantes :

- Assurance automobile
- Assurance de biens
- Assurance des chaudières et des machines
- Assurance cautionnement
- Assurance contre le détournement
- Assurance de frais juridiques
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité
- Assurance maritime*

*Dans la catégorie assurance maritime, les activités de l'assureur sont limitées à la prise en charge de risques liés à des embarcations de plaisance utilisées exclusivement à des fins récréatives et personnelles, sans rémunération ou but lucratif.

Ce permis est délivré suite à la fusion Promutuel Bellechasse-Lévis, société mutuelle d'assurance générale et de Promutuel Rivière-du-Loup, société mutuelle d'assurance générale.

Le siège de l'assureur est situé au 340, rue Principale, Saint-Gervais, (Québec), G0R 3C0.

Fait le 30 décembre 2015

Autorité des marchés financiers

Promutuel du Lac au Fleuve, société mutuelle d'assurance générale

Avis de délivrance de permis suite à une fusion

Loi sur les assurances, RLRQ, c. A-32

Avis est donné, par la présente, que l'Autorité des marchés financiers a délivré, en date du 30 décembre 2015, un permis d'assureur à Promutuel du Lac au Fleuve, société mutuelle d'assurance générale l'autorisant à exercer ses activités au Québec dans les catégories d'assurance suivantes :

- Assurance automobile
- Assurance de biens
- Assurance des chaudières et des machines
- Assurance cautionnement
- Assurance contre le détournement
- Assurance de frais juridiques
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité
- Assurance maritime*

*Dans la catégorie assurance maritime, les activités de l'assureur sont limitées à la prise en charge de risques liés à des embarcations de plaisance utilisées exclusivement à des fins récréatives et personnelles, sans rémunération ou but lucratif.

Ce permis est délivré suite à la fusion Promutuel du Littoral, société mutuelle d'assurance générale et de Promutuel du Lac au Fjord, société mutuelle d'assurance générale.

Le siège de l'assureur est situé au 951, boulevard Monseigneur De Laval, Baie St-Paul, (Québec), G3Z 2W3.

Fait le 30 décembre 2015

Autorité des marchés financiers

5.4.2 Sociétés de fiducie et sociétés d'épargne

Aucune information.

5.4.3 Coopératives de services financiers

Avis de révocation et de délivrance de permis d'assurance-dépôt
Loi sur l'assurance-dépôt, RLRQ, c- A-26

Avis est donné par la présente que, suite à la fusion des caisses¹ suivantes en date du 1^{er} janvier 2016 et, autorisée par l'Autorité des marchés financiers, un permis d'assurance-dépôt a été délivré à la caisse résultante en vertu de l'article 27 de la *Loi sur l'assurance-dépôt*, RLRQ, c. A-26 (« LAD »). En application de l'article 31.1 LAD, la révocation des permis d'assurance-dépôt est effective à compter de la date de fusion, pour les caisses fusionnantes.

Caisse fusionnantes	Caisse résultante
Caisse Desjardins Les Estacades	Caisse Desjardins de l'Est de Trois-Rivières
Caisse populaire Desjardins du Passage	
Caisse Desjardins de l'Héritage des Basques	Caisse Desjardins de l'Héritage des Basques
Caisse populaire Desjardins de Saint-Éloi	
Caisse Desjardins du Centre du Val-Saint-François	Caisse Desjardins du Val-Saint-François
Caisse populaire Desjardins Morilac	
Caisse populaire Desjardins de La Malbaie	Caisse Desjardins de Charlevoix-Est
Caisse Desjardins de Clermont	
Caisse populaire Desjardins de l'Estuaire (Charlevoix)	

¹ Il est à noter que le terme « caisse » signifie Caisse populaire, Caisse populaire Desjardins, Caisse d'économie et Caisse Desjardins.

Caisses fusionnantes	Caisse résultante
Caisse Desjardins du Secteur industriel de Montréal	Caisse Desjardins du Secteur industriel de Montréal
Caisse d'économie Desjardins du Rail	
Caisse populaire Desjardins de la Vallée du Gouffre	Caisse Desjardins du Fleuve et des Montagnes (Charlevoix)
Caisse Desjardins Cap-Martin de Charlevoix	
Caisse Populaire de Cabano	Caisse Desjardins des Lacs de Témiscouata
Caisse populaire Desjardins de la Vallée des lacs	
Caisse populaire Desjardins des Trois-Lacs	
Caisse populaire Desjardins de East Angus	Caisse Desjardins du Nord du Haut-Saint-François
Caisse populaire Desjardins de Weedon	
Caisse populaire Desjardins de Dudswell—Saint-Camille	
Caisse populaire Desjardins du Mont-Royal	Caisse Desjardins du Plateau-Mont-Royal
Caisse Desjardins de L'Est du Plateau	
Caisse populaire Desjardins de Mont-Joli	Caisse Desjardins de Mont-Joli—Est de La Mitis
Caisse populaire Desjardins de Saint-Moïse et de Saint-Noël	
Caisse populaire Desjardins de la Mitis	
Caisse Desjardins du Mont-Bellevue de Sherbrooke	Caisse Desjardins des Deux-Rivières de Sherbrooke
Caisse Desjardins de l'Est de Sherbrooke	
Caisse Desjardins des Hauts-Cantons	Caisse Desjardins du Granit
Caisse populaire Desjardins du Granit	
Caisse Desjardins de l'Érable	Caisse Desjardins de L'Érable
Caisse Desjardins du Sud de Lotbinière	
Caisse Desjardins Atwater-Centre	Caisse Desjardins du Sud-Ouest de Montréal
Caisse Desjardins de Saint-Henri et Ville-Émard	
Caisse Desjardins Allard—Saint-Paul	
Caisse Desjardins du Centre-ville de Québec	Caisse Desjardins de Québec
Caisse Desjardins de Québec	
Caisse d'économie Le Chaînon—Honoré-Mercier	Caisse Desjardins du Chaînon
Caisse d'économie Desjardins Marie-Victorin	

Fait le 21 janvier 2016

Autorité des marchés financiers

5.5 SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Aucune information.

5.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.